P.E.T.R. DU
PAYS DE LANGRES

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE LANGRES

Mardi 26 janvier à 18h00

Mixte : en présentiel et en visioconférence

Date de convocation : 20 janvier 2021

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE = 24
PRESENTS = 22
VOTANTS = 22

CC	TITULAIRE	P	V	Exc	Pouvoir	Exc / Supplé é	SUPPLEANT	P	V	Exc
CCAVM	L.AUBERTOT	1	1				S.CHAPELLIERE			1
	P.ANDRIOT	1	1				M.CARTAGENA			
	S.BAUDOT	1	1				JP.PAGEARD			1
	R.BLOT	1	1				P.MIELLE (18h19)	1		
CCGL	C.BERNAND	1	1				S.FONTAINE	1		
	D.BLANCHARD	1	1				G.MAIRE	1		
	A.CARDINAL (jusqu'à 20h20)	1	1				H.LINARES	1	1	
	S.DELONG	1	1				F.DUCREUZOT (18h30)	1		
	R.DIDIER			1			S.COEURDASSIER			
	N.FUERTES	1	1				T.ROUSELLE			
	B.JOFFRAIN	1	1				B.LAMBERT			
	F.MARECHAL (18h19)	1	1				A.GARNIER	1		
	J.MAUGRAS			1		1	M.DARTIER (18h19)	1	1	
	B.MOREL	1	1				A.CHEVALLIER (18h19)	1		
	D.THIEBAUD (18h50)	1	1				D.JANNAUD			
CCSF	M.ALLIX						D.GUERRET			1
	C.BOURGEOIS	1	1				B.FRISON (18h33)	1		
	E.DARBOT	1	1				F.BUGAUD			1
	O.DOMAINE	1	1				L.PERCHET			
	P.DOMEC	1	1				L.PERTEGA	1		
	JP.GARNIER	1	1				D.CAMELIN			
	B.GENDROT	1	1				B.MIQUEE	1		
	M.MARCHISET	1	1				JP.BIANCHI	1		

	E.PERRIOT	1	1				MF.MERCIER	1		

Légende : CC : Communauté de Communes / P : Présent / V : Votant / Exc. : Excusé(e)

Excusés : S.MARIVAIN, S.TEMPLIER

Assistaient à la réunion :
Parlementaires :
CDT: Y.DOUCEY, C.MINOUX FEVRE
Invités : N.CORTE (JHM)
Équipe PETR : S.SIDIBE, K.HURSON, E.PROBERT

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le 26 janvier à 18 heures, le Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres s'est réuni en session ordinaire à la salle de l'Auditorium, Commune de Langres et en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Eric DARBOT. Le quorum étant atteint, Monsieur Eric DARBOT ouvre la séance. Il précise l'ordre du jour. Il est indiqué de retirer la délibération concernant la rétrocession des terrains de la ZA de Chalindrey Grand Est et de la reporter à une séance ultérieure.

Ordre du jour :

1. DELIBERATION : VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2020 2
2. DELIBERATION : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 3
3. FINANCES 3
3.1. Délibération : Rétrocession des terrains mis à disposition – ZA Chalindrey Grand Est 3
3.2. Délibération : Demande de subventions pour l'acquisition et l'aménagement du siège social du PETR du Pays de Langres 3
3.3. Délibération : Choix d'un notaire pour rédiger l'acte d'achat du bâtiment n° 200 rue du Caporal ARTY 52200 LANGRES 4
3.4. Délibération : SPL XDEMAT – examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration 4

Monsieur Nicolas FUERTES est désigné secrétaire de séance.

1. DELIBERATION : VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2020

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur la validation du procès-verbal du Comité Syndical du 15 décembre 2020.

Délibération n°2021_001 - Objet : Validation du procès-verbal du Comité Syndical du 15 décembre 2020

Votants	Contre	Pour	Abstention
20	0	20	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de valider le procès-verbal du Comité Syndical du 15 décembre 2020.

Mr Maurice DARTIER rejoint la séance à 18h19.
Mr Dominique THIEBAUD rejoint la séance à 18h50.

Mme Anne CARDINAL quitte le Comité à 20h20 et est remplacée par son suppléant Mr Henri LINARES.

Le nombre de votants passe de 20 à 22.

2. DELIBERATION : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Délibération n°2021_002 - Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Votants	Contre	Pour	Abstention
22	0	22	0

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, acte la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021.

3. FINANCES

3.1. *Délibération : Rétrocession des terrains mis à disposition – ZA Chalindrey Grand Est*

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

3.2. Délibération : Demande de subventions pour l'acquisition et l'aménagement du siège social du PETR du Pays de Langres

Le PETR du Pays de Langres souhaite acquérir un bâtiment situé au 200 rue du Caporal Arty à Langres, qui appartient à la Ville de Langres. A ce titre, il est proposé au Comité Syndical de solliciter les partenaires financiers pour des demandes de subvention concernant l'acquisition et l'aménagement du bâtiment.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses	HT	TTC
Achat propriété	70 000,00 €	70 000,00 €
Aménagements intérieur et extérieur (dont mobilier)	112 640,00 €	135 168,00 €
TOTAL	**182 640,00 €**	**219 168,00 €**
Recettes sur dépenses HT	Montants	Taux
DETR	73 056,00 €	40,00%
CD52	36 528,00 €	20,00%
Autres financements (GIP HM, Région, EDF…)	36 528,00 €	20,00%
PETR	36 528,00 €	20,00%
TOTAL	**182 640,00 €**	**100,00%**

Délibération n°2021_003 - Objet : Demande de subvention pour l'acquisition et l'aménagement du siège social du PETR du Pays de Langres

Votants	Contre	Pour	Abstention
22	0	22	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser le Président à effectuer les demandes de subvention auprès des financeurs comme suit, et à signer toutes pièces utiles dans ce cadre :

Dépenses	HT	TTC
Achat propriété	70 000,00 €	70 000,00 €
Aménagements intérieur et extérieur (dont mobilier)	112 640,00 €	135 168,00 €
TOTAL	**182 640,00 €**	**219 168,00 €**
Recettes sur dépenses HT	Montants	Taux
DETR	73 056,00 €	40,00%
CD52	36 528,00 €	20,00%
Autres financements (GIP HM, Région, EDF…)	36 528,00 €	20,00%
PETR	36 528,00 €	20,00%
TOTAL	**182 640,00 €**	**100,00%**

3.3. Délibération : Choix d'un notaire pour rédiger l'acte d'achat du bâtiment n° 200 rue du Caporal ARTY 52200 LANGRES

Le PETR du Pays de Langres souhaite acquérir un bâtiment situé au 200 rue du Caporal Arty à Langres, qui appartient à la Ville de Langres. A ce titre, il est proposé au Comité Syndical de désigner un notaire pour la rédaction de l'acte.

Délibération n°2021_004 - Objet : Choix d'un notaire pour rédiger l'acte d'achat du bâtiment n° 200 rue du Caporal ARTY 52200 LANGRES

Votants	Contre	Pour	Abstention
22	0	22	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de désigner Maître PERSONENI Arnaud, pour rédiger l'acte d'achat du bâtiment n°200 rue du Caporal ARTY 52200 LANGRES.

3.4. Délibération : SPL XDEMAT – examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration

Délibération n°2021_005 - Objet : SPL XDEMAT – examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration

Votants	Contre	Pour	Abstention
22	0	22	0

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT
Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration

Le PETR du Pays de Langres a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc…

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions des 11 mars et 28 mai 2020, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2019 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 468 au 31 décembre 2019), un chiffre d'affaires de 1 010 849 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 51 574 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 182 911 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,
Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,
Vu le rapport de gestion du Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de :

- approuver le rapport de gestion du Conseil d'Administration, figurant en annexe,
- donner acte à M. le Président de cette communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Monsieur Eric DARBOT
Président du PETR du Pays de Langres

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Langres
Eric DARBOT

ERIC DARBOT
2021.02.05 10:21:19 +0100
Ref:20210204_163923_1-2-O
Signature numérique
le Président